

RAPPORT MUNICIPAL N° 242

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au Postulat du Parti socialiste et des Verts pour la création d'un réseau cyclable intercommunal

Déléguée municipale: Mme Elisabeth Ruey-Ray

Nyon, le 19 octobre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Par le présent rapport, la Municipalité répond au postulat du Parti socialiste et des Verts, déposé le 27 avril 2015 et portant sur la création d'un réseau cyclable intercommunal.

2. Le réseau cyclable nyonnais planifié en 2010

Le Concept de mobilité urbaine, première pierre du réseau cyclable, a permis de fixer des objectifs clairs et quantitatifs en la matière, à savoir *augmenter l'attractivité de la mobilité douce (piétons et cyclistes) et renforcer les infrastructures de stationnement pour les vélos*. Pour atteindre cet objectif, le concept des mobilités douces fixe les grandes orientations pour les vingt prochaines années (horizon 2030). Il découle de ces orientations un certain nombre de mesures à réaliser à court, moyen et long terme.

Le tracé du réseau cyclable identifié sur le territoire communal nyonnais en 2010 a bien été coordonné avec le tracé du réseau cyclable régional et d'agglomération inscrit dans les documents de planifications supérieures, notamment le concept pour l'aménagement paysager, les espaces publics et la mobilité douce (Chantier 3 du schéma directeur de l'agglomération de Nyon (SDAN)) et le Plan directeur de la Région de Nyon (PDRN).

Le réseau cyclable et piétons nyonnais a ainsi bénéficié des mesures inscrites dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^{ème} génération (2015 - 2018), ce dernier visant à cofinancer la réalisation des tronçons manquants (ou points noirs) du réseau de mobilité douce régional et d'agglomération. Afin de respecter l'échéance de réalisation et construire un réseau continu et sécurisé, des études ont d'ores et déjà été lancées. Certaines sont pilotées par le Conseil régional, à l'exemple de la mesure relative à la requalification de la RC1 en faveur des mobilités douces entre Founex et Perroy. Les autres études le sont par la Ville en relation avec les 9 mesures nyonnaises, à l'exemple de la liaison Nyon-Prangins et du passage sous voie Viollier, qui seront présentées prochainement à votre Conseil.

Par ailleurs, le Conseil régional a lancé en 2015 une étude sur la politique cyclable régionale pour affiner le tracé des voies cyclables dans la région. Il s'agit essentiellement de passer à la phase de réalisation de certains tronçons manquants en établissant dans un premier temps un diagnostic fin du réseau cyclable dans toutes les communes du district et d'identifier les mesures d'amélioration.

Pour rappel, la Ville de Nyon a lancé la même démarche en 2013 sur son territoire et a présenté au Conseil communal, via le rapport municipal N° 166/2014, les résultats du diagnostic et des mesures à mettre en œuvre. Il est prévu, dans le cadre de cette collaboration régionale, de relayer les résultats de notre étude et de coordonner le calendrier des réalisations dans le but de réaliser un réseau cyclable régional sécurisé et le plus continu possible.

3. Réalisations par étapes depuis 2014

Comme annoncé dans le rapport municipal N°166/2014, les mesures en faveur des cyclistes se réalisent progressivement selon le calendrier que nous avons établi et également en fonction des opportunités qui se présentent, notamment lorsque des tronçons du réseau se trouvent sur des parcelles privées. La concrétisation du réseau cyclable dépend également de l'acceptation du Conseil communal de financer certains tronçons via des crédits d'investissement, notamment ceux en lien avec des projets d'aménagements urbains.

Les mesures inscrites dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^{ème} génération (PA2), grâce à une étroite collaboration avec le Conseil régional, vont également se concrétiser progressivement ces prochaines années. Elles bénéficieront d'un cofinancement de la Confédération à hauteur de 40% si leur réalisation est initiée en principe avant la fin 2018.

Par ailleurs, le calendrier de mise en œuvre du réseau cyclable nyonnais et les principes d'aménagements sont clairement identifiés. La réalisation par étapes se concrétise de la manière suivante :

1. **Réseau cyclable / Réseau des transports publics (2014-2015)** : le réseau cyclable a été constitué sur les tronçons routiers des réseaux de bus urbain en 2014-2015 et régional entre 2012 et 2015 ;
2. **Réseau cyclable / Réaménagement des tronçons routiers du Stand et de la Redoute (2014), de Terre-Bonne (2015) et de Saint-Cergue (2016)** : l'aménagement de ces tronçons routiers est une bonne opportunité pour prévoir des pistes cyclables, mais également pour élargir les trottoirs pour les piétons. Ces mesures sont en attente des projets de requalification routière ;
3. **Réseau cyclable / Réseau des déplacements scolaires (2017-2020)** : la réorganisation des écoles nyonnaises dans le cadre de la planification scolaire (préavis N° 95/2013) a été un bon levier pour identifier les tronçons écoles/domiciles à privilégier. Le calendrier de réalisation de ces aménagements se fera en coordination avec celui du programme de réalisation des écoles, à savoir entre 2017 et 2020 ;
4. **Réseau cyclable / Projets d'agglomération PA2 (2018)** : le programme concerne les mesures nyonnaises qui devront être lancées au plus tard fin 2018. Il s'agit essentiellement de la liaison entre Nyon et Prangins, de l'élargissement des sentiers du Cossy et de Bois-Bougy, le passage inférieur Viollier, la passerelle Etraz sud, etc. Un préavis municipal sera déposé prochainement pour présenter le déploiement d'un réseau en faveur des cyclistes et des piétons ;
5. **Entretien du réseau cyclable** : de manière générale, plusieurs améliorations et aménagements ponctuels ont été réalisés en 2015 et certains sont en cours de réalisation sur la rue Saint-Jean, le centre-ville, la RC1, etc. ;
6. **Réseau cyclable nyonnais / Réseau cyclable régional** : les mesures à mettre en œuvre sur le territoire communal sont connues. L'étude régionale est en cours et un calendrier de réalisation des améliorations sera annoncé en 2016. La question se posera de leur financement et de la coordination des calendriers de réalisation pour respecter le déploiement d'une logique d'axe continu de mobilité douce.

4. Conclusion

En lançant les premières réalisations et aménagements en faveur des cyclistes, la Municipalité a montré sa volonté de concrétiser sa politique de mobilité afin de promouvoir les différents modes de déplacements.

Certains tronçons du réseau cyclable nyonnais ont déjà été réalisés dans le cadre du programme de réorganisation du bus urbain au quart d'heure ainsi que de mesures ponctuelles locales. Le prochain défi concerne essentiellement la réalisation des mesures en faveur des cyclistes inscrites dans le projet d'agglomération de 2^{ème} génération afin de concrétiser le réseau cyclable régional et d'agglomération.

Ce programme ambitieux requiert nécessairement un soutien politique fort afin d'assurer sa concrétisation.

Le Conseil Communal aura à se prononcer sur la réalisation des mesures d'agglomération sur le territoire nyonnais via un préavis municipal qui lui sera soumis prochainement.

Les services de l'administration participent à l'étude du réseau cyclable régional pilotée par le Conseil régional et en partenariat avec les Communes du district, le Canton, l'association Pro Vélo La Côte, les transporteurs (TPN, CarPostal), etc. Les mesures nyonnaises occupent une place centrale dans le concept de réseau régional puisqu'elles ont été retenues pour assurer le rabattement des cyclistes et des piétons en direction de la gare et du centre-ville de Nyon.

Par ailleurs, un effort de communication et d'informations régulières est à prévoir de même que la poursuite des actions de sensibilisation comme la journée du vélo ou la semaine de la mobilité qui rencontrent un bon écho auprès de la population pour échanger sur tous les domaines de la mobilité.

NYON · RAPPORT MUNICIPAL N° 242 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 242 répondant au postulat pour la création d'un réseau cyclable intercommunal,

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte du rapport municipal N° 242 valant réponse au postulat pour la création d'un réseau cyclable intercommunal, déposé le 27 avril 2015 par le Parti socialiste et Les Verts.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 octobre 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

1^{ère} séance de la commission

Municipale déléguée	Mme Elisabeth Ruey-Ray
Date	Jeudi 19 novembre 2015 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, salle de conférence n°1